



N° 152

17 mars 2004

Bimensuel

Jour rouge

Dans ce numéro



MODERNISATION

Le Service de l'emploi plébiscite l'annualisation du temps de travail.

3

Réorganisation du Service de la santé publique. Interview de son chef, Marc Diserens.

4



UNE JOURNÉE AVEC

Entre des travaux d'entretien des routes et de bûcheronnage, une journée avec les cantonniers de Payerne.

6



EMPLOI

28 postes vacants.

8



MON PC

Mot de passe oublié? Que faire?

12



COURRIER

Protection de l'enfance: rôle du SPJ.

13



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

14



MEMENTO

Aventicum, ville en vues, entre grandeur passée, oubli et regain d'intérêt, le destin d'Avenches s'expose.

16



La photo noir-blanc ne donne qu'une pâle idée de l'harmonie des tons qui régnait au secrétariat général du Département de l'économie le 8 mars.

La Gazette rougit de honte: l'Etat – son mécène – se trouvant par malheur en manque d'écus sonnants et trébuchants n'a pu desserrer les cordons de sa maigre bourse afin de la parer d'ornements rougeoyants pour relater la Journée des femmes!

Et Dieu sait pourtant si notre administration les aime... les femmes! Alors un conseil:

chaussez des lunettes aux verres rouges et imaginez cette grise page – qui ne peut offrir que le seul vert patriotique – colorée d'écarlate, de vermeil et de pourpre!

Dames et Messieurs (à l'instar des hôtes-ses Ferrari) ont, ce jour-là, rendu hommage aussi bien à la féminité qu'au féminisme.

suite en page 13

Le préfet René Perdrix part à la retraite

René Perdrix, préfet du district de Grandson a fait valoir son droit à la retraite. Agé de 60 ans, il quittera ses fonctions le 30 juin 2004, après 23 ans d'activité.

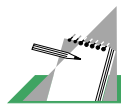
D'abord enseignant puis préfet, René Perdrix a occupé pendant de nombreuses années diverses fonctions en qualité de président ou de membre de différentes associations, commissions et fondations, par exemple, la présidence de la Confrérie des préfets depuis 1984 à ce jour, et la co-présidence de l'Assemblée constituante.

M. Perdrix a occupé, à titre intérimaire, du mois d'août 1996 au mois de septembre 1998, la direction du projet d'économies



et de modernisation de l'Etat de Vaud (DEM). En 1999, il a mis ses compétences et son expérience au service des Nouvelles orientations de politique sanitaires (NOPS) en rejoignant l'équipe du Service de la santé publique, projet dans lequel son rôle consistait plus particulièrement à coordonner la combinaison

des approches «réseaux» et «restructurations dans le Nord vaudois». Véritable homme de terrain et spécialiste du monde sanitaire vaudois, M. Perdrix a présidé, entre autres, la Commission sanitaire de la zone VI/Via, la Commission cantonale de prévention ou encore le Comité de pilotage de l'expérience HAD (hospitalisation à domicile).



A vendre: Scooter Honda Bali 50 cm3, bordeaux, état de neuf, année 2002, peu roulé. 2600.-. Tél. le soir. 021 616 47 20.

A vendre: Moto Honda Hornet CB 900F. Mise en circulation le 12 mars 2003. 7'700km, couleur bleu métal. Prix: SFr. 10'900.-. Tél.: 021/906 88 05. Natel: 079/775 74 81.

A vendre: cause double emploi. Scooter Peugeot 125 cm3. Parfait état. Expertisé 2001, très peu roulé. Fr. 2'800.-. 021 / 634.17.90 (soir), 021 / 802.37.72 (prof.).

A vendre: cause double emploi, Opel Corsa 1.3, expertisée 15.04.2003. 170'000 km, pneus d'hiver. Fr. 2'000.-. 078 / 601 37 60.

A vendre: Alpha Roméo 155, verte, 2 litres TS, fin 1996, 95'000 km (kit de distribution neuf), bon état, expertisée, Frs 8'300.- à discuter. Tél. 021/647.38.50 ou 078/753.95.25.

A vendre: Citroën modèle: C3 1.1 l. Mise en circulation le 29 septembre 2003. 1'000 km, couleur blanche. Prix: SFr. 11'900.-. Tél.: 021/906 88 05. Natel: 079/775 74 81.

A vendre: Audi S6plus 4.2 Avant, excellent état, 326cv, vert métallisé, intérieur cuir alcantara, toutes options, roues été+hiver, 149'000 km, 10.1996. (valeur neuve frs. 108'000.-) prix : frs.25'800 à discuter. Mobile:079/204.18.44.

A vendre: Golf II expertisée. 1990, 200'000 km. Pneus d'hiver. Fr. 1'500.-. Tél. 021/882.10.21, natel 079/205.94.63.

A vendre: Renault 19 storia vert foncé métal., 1.4l, 1996, expertisée le 10.02.2004, 149'000 km, sfr. 4'400.-, tél. 021 692 20 20 (journée) ou 079 610 60 94.

A vendre: Peugeot 306 XT Break 2.0 16v, année 1998, 89'000 km, gris métal, expertisée du jour, Prix : 12'500.-. Tél.: 021 881 64 67 le soir ou e-mail: famille.sahlifreesurf.ch

A vendre: cause départ, canapé-lit simple, couleur blanc cassé, état neuf, très peu utilisé, cédé à sfr. 400.- (prix IKEA sfr. 700.-), tél. 079 486 59 59.

A vendre: table demi-lune, plateau de 130 cm rénové, 4 pieds. CHF 1450.-. Tél.: 021 801 76 16 (répondeur dès 5e sonnerie).

A vendre: rouet en bois avec quenouille et fil de laine. fr. 200.- à discuter. 021 / 652.18.61.

A vendre: costume dame, taille env. 40, du Grand Choeur de la Fêtes des vignerons de 1955. fr. 400.- à discuter. 021 / 652.18.61.

A vendre: Aile delta avec tube de rangement à suspendre. Cause double emploi. Fr. 250.-, à discuter. 021 / 648.12.30.

A vendre: bon état, 1 lit électrique «Perfecto-Help», 90x200, avec arrête matelas, 1 matelas «Tempur» 90x200, garantie valable jusqu'en 2014. Payé Fr. 3'500.- / cédé à Fr. 2'000.-. Tél.: 021 316 02 40 - 079 434 91 45.

A vendre: mobilier de bureau, armoire métallique, dossier suspendu, etc. Tél 021 701 92 75.

A vendre: selle dressage Stübben - modèle Avalon, achetée en 2001, taille 17, excellent état, avec étrivières, sangle, tapis et housse, 1'500.-. Tél.: 021.652.72.25 le soir dès 19h30.

A vendre: mazot, ancienne case à foin à transformer. 5m x 6m. A enlever, bas Valais. Fr. 6'000.-. 021 / 60.137.60 ou 078 / 60.137.60.

Cherche à acheter: billard 3 jeux (français, américain et snooker), convertible en table de salle à manger. Marc Lavanchy, tél. 021 648 12 30 (répondeur).

A louer: à Bussigny, proche de la gare, local indépendant de plein pied, env. 26m² avec sanitaire pour bureau, atelier, dépôt ou autre. 500 Frs/mois y c. 1 place de parc. Tél 021 701 92 75.

A louer: à Morgins, Portes du Soleil, Valais, appartement de 2 pièces au rez d'un chalet de 3 appartements, plein soleil, au pied des pistes. 4 à 6 personnes. Entièrement équipé. Machine à laver la vaisselle. Téléréseau. Chauffage central. Entrée et terrasse individuelles. A l'année: fr. 700.-/mois plus frais d'électricité. Libre de suite. 021 / 652.18.61 (répondeur).

Vacances: idéal pour famille. Sainte-Marie-la-Mer, près Perpignan, jolie maison dans petite copropriété, tout confort, terrasse, piscine, parc, maximum 6 personnes, 300 m de la plage. Tél. 079 298 83 34.

Vacances: à louer à Rossinière (Château-D'Oex), ancien chalet rénové, 2 ch. à coucher, 5 personnes. Loyer: frs 550.-/ semaine. Tél.: 021 691 84 40.

Vacances: à louer mas ancien, charmant, avec piscine privée, chauffée, à Seillans, 45 mins. de Cannes. Libre mai et septembre. Fr.800 à 1300.- (semaine). Tél: 079 214 11 39.

Vacances: à louer près l'Alès (Gard), charmant appartement pour 6 personnes, dans une maison individuelle, avec piscine, tout confort, tranquillité. Libre jusqu'au 12 juin et dès le 21 août. Tarif: dès Fr. 650.-. Tél.: 021 963 29 96 (le soir).

Vacances: pour vos vacances de Pâques, pourquoi ne pas choisir de louer une ravissante petite maison dans le duché d'Uzès? Le village est très tranquille, à flanc de colline. La maison (pour 3-4 personnes) dispose de 3 pièces, salle de douche, 2 terrasses, vue. Idyllique. Tél.: 021 323 51 08 HR.

Cherche à louer: couple avec 2 enfants cherche à louer pour les 2 premières semaines d'août 2004 un appartement ou villa de préférence avec piscine et ou au bord de la mer en Toscane. Prière d'appeler au 021/729.64.73 ou envoyer message claire.coste@opf.vd.ch

Cherche à louer: 5 pièces dans villa ou petit immeuble à Morges, Echichens, Lonay, ou Monnaz, (loyer max. frs 2'300.-), pour le 1^{er} juillet, ou 1^{er} août 2004, avec terrasse ou jardinet, pour enseignant Gymnase de Morges et sa famille. Tél.: 021/800.53.10 ou 079 379 93 10 (éventuellement à échanger contre un appart. 6 pièces à Pampigny...).

Cherche à louer: jeune couple sérieux cherche à louer un 3 ou 4 pièces avec garage, box ou espace (grange...) indépendant pour bricolage, Morges et environs, loyer max. sfr. 1'800.-. Tél.: 079 544 90 81 ou 021 692 20 20 (journée).

Recherche: particulier cherche appartement, 90 à 100 m², 4 à 5 pièces, quartier très calme. Pully - Lutry - Chailly. Prix 500'000 à 550'000 env. Tél.: 079 716 92 21.

A domicile: j'effectue tous travaux de couture: rideaux, retouches sur vêtements, etc... Possibilité de se déplacer chez vous! Tél.: 021 647 14 41 ou 079 361 57 48.



La Gazette
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Daniel Abimi, Michaël Fiaux, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: info.gazette@vd.ch

Catalogue des vacances sportives 2004-2005

Pour la 15^e année consécutive, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) édite et distribue gratuitement le catalogue des vacances sportives 2004-2005, susceptible d'intéresser de nombreux jeunes amateurs de sport mais aussi de culture, âgés de 4 à 20 ans. Ce document, qui vient de paraître, propose plus de 200 camps, principalement à caractère sportif, organisés pendant les vacances scolaires de printemps, d'été, d'automne et d'hiver par diverses institutions. Le catalogue peut être obtenu gratuitement auprès du Service de l'éducation physique et du sport, ch. de Maillefer 35, 1014 Lausanne, tél. 021/ 316 39 51, le matin uniquement!



Aménagement du temps de travail: le Service de l'emploi plébiscite l'annualisation et le compte épargne-temps

L'annualisation est acceptée à 86,2% et le compte épargne-temps à 86,7%: flexibilité et souplesse rencontrent l'approbation des collaboratrices et collaborateurs

Record de participation: sur les 362 collaborateurs du Service de l'emploi (SDE) du Département de l'économie (DEC), 98,9 % ont répondu à la votation organisée en vue de l'introduction de l'aménagement du temps de travail proposé par la nouvelle loi sur le personnel. 312 d'entre eux ont approuvé l'annualisation et 314 ont répondu favorablement au compte épargne-temps.

Selon la loi sur le personnel (LPERS) – précisant que 75% des collaborateurs doivent donner leur accord à tout nouvel aménagement du temps de travail – le chef du SDE, Roger Piccand, a mandaté un groupe de travail pour concevoir le nouveau règlement et organiser la votation. Il se composait de Pierre-Antoine Reymond, cadre SDE, Marc Bernoulli, responsable Ressources Humaines SDE, Alain Fiorina, président de la Commission du personnel (COPERS) du DEC, et de Dolorès Mohler, représentant les Offices régionaux de placement (ORP).



Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, Dolorès Mohler, conseillère en personnel ORP de la Riviera, Alain Fiorina, chargé de recherches à la logistique des mesures de marché du travail et président de la COPERS, et Marc Bernoulli, responsable des ressources humaines.

Fini le temps bloqué

Jusqu'à maintenant, les collaborateurs – tenus d'effectuer 41 heures et demie par semaine – étaient soumis à des plages fixes de travail les obligeant à être présents entre 8h30 et 11h30 et 14h00 et 16h30. L'annualisation ne réduit pas le nombre d'heures mais permet de les répartir selon son gré, en tenant compte des impératifs professionnels, tels que besoins des usagers et nécessités du service. Par exemple, il est

possible d'effectuer son temps de travail sur 4 jours ou 4 jours et demi.

M. Piccand résume la situation: «Si je peux offrir des conditions de travail attrayantes, j'incite les meilleurs à venir travailler chez moi. C'est le meilleur moyen de faire fonctionner mon service et de fournir des prestations de qualité».

Le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH) et le groupe Impact vivent la formule depuis un mois en harmonie entre exigences des tâches et confort du personnel. «Ce projet est une réelle amélioration des conditions de travail, permettant aux femmes de concilier vies professionnelle et familiale», relève Francine Viret Bernal du groupe Impact, vice-présidente de la COPERS.

Absence de longue durée

«Le compte épargne-temps représente également un progrès», continue Mme Viret Bernal, «en permettant d'élaborer un projet d'absence professionnelle de longue durée (jusqu'à deux mois) sans être pénalisé financièrement».

A ce sujet, l'employeur ne peut exiger plus de 180 heures par an. Les heures supplémentaires ne seront pas forcément reprises le mois même mais pourront être reportées dans le temps sur décision écrite du Chef de service. Le congé sera rémunéré et le collaborateur assuré de retrouver son poste.

F. Ct

Pourquoi un oui

Quelles sont les raisons qui les ont poussés à dire oui?

«Il s'agit d'une solution qui amène plus de liberté, permet de répondre plus favorablement aux exigences du service et d'organiser ses activités de manière plus rationnelle. Les besoins pourront être mieux satisfaits par un partage intelligent du temps de travail. Quant au compte épargne-temps, il est une solution idéale pour adapter les ressources aux variations de la demande. Pour ceux qui n'y croient pas: il y aura lieu de contrôler si des abus surviennent tant du côté chefs que collaborateurs».

Alain Fiorina, chargé de recherches à la LMMT, président de la COPERS

«C'est une formule moderne que plusieurs entreprises pratiquent. Pour moi,

c'est plus de liberté pour m'organiser tout en tenant compte de mes obligations».

Walter Stocco, comptable

«J'ai trois enfants et un labrador! Je dois donc faire face à beaucoup d'imprévus. L'école ne tient pas forcément compte des impératifs de travail des parents. Sans horaire bloqué, je serais très heureuse d'être plus disponible».

Marianne Cand, conseillère ORP, Orbe

«J'ai une fille de 18 mois. Plus de souplesse dans mon horaire de travail me permettra de mieux gérer mon temps, notamment pour la mise en place des heures que ma fille passe à la garderie».

Nathalie Campiche, conseillère ORP, Nyon

F. Ct

L'organisation du Service de la santé publique, désormais résolument tournée vers ses clients

Initiée en 2001, la réorganisation du Service de la santé publique (SSP) touche à sa fin. Cette longue démarche a réservé son lot d'incertitudes pour les collaborateurs du service mais elle devrait aujourd'hui déboucher sur une meilleure gestion de la surcharge de travail récurrente dans le domaine de la santé publique.

Interview du chef de service Marc Diserens.



D'où est partie votre démarche de réorganisation du service?

C'est le constat interne de dysfonctionnement sur certains dossiers qui lui a donné naissance. Notre organisation comprenait six divisions et un groupe de projet (voir diagrammes). Ces divisions correspondaient aux grandes fonctions du service. Mais les dossiers que nous traitons font pour la plupart appel à plusieurs de ces fonctions. L'ancienne organisation exigeait donc un très gros effort de coordination. Le fonctionnement n'était pas optimal. Des secteurs étaient systématiquement surchargés. Les heures supplémentaires dépassaient allègrement les normes légales. Il fallait mettre

fin à cette situation. Ma propre surcharge a également joué un rôle. Pour un seul dossier, je devais avoir des apports de 3 ou 4 unités. C'était trop lourd! Ou il fallait que je me donne un représentant dans chaque secteur, ou il fallait renverser cette logique et placer les nombreux clients du service au centre de notre organisation.

Vous avez fait ce choix seul?

Je penchais pour la deuxième solution mais j'ai hésité car elle nécessitait des déplacements de personnes, or les équipes sont habituées à vivre ensemble. Pour mettre mon intuition à l'épreuve, j'ai mandaté un consultant barcelonais, Antarres Consulting, choisi pour ses nombreuses références dans

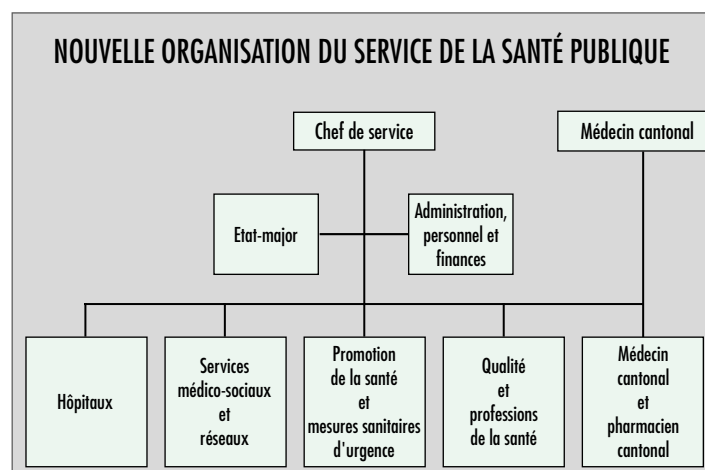
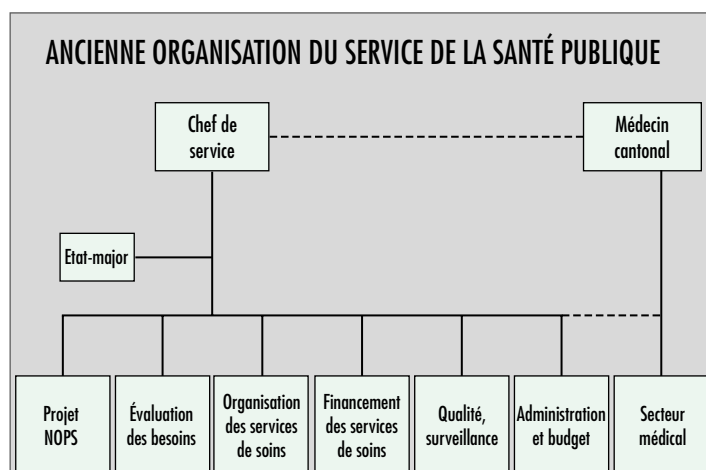
le domaine sanitaire. Ensemble, nous avons établi un projet pour redynamiser la fonction stratégique du service. Il s'agissait de nous donner la possibilité de décoller le nez du guidon. Le projet a pris sa forme définitive en juin 2002. Les priorités pour sortir de la surcharge chronique ont été cernées et traduites en termes organisationnels.

N'y avait-il pas moyen, en améliorant simplement vos processus de fonctionnement, d'éviter le grand bouleversement?

Pas de manière durable, car l'Etat doit répondre à l'émergence de nouvelles problématiques importantes en matière de santé publique. De gros chantiers nous attendent. La 2^e révision de la LAMAL va par exemple mobiliser des personnes du service pendant quelques années. Il y a aussi des actions à entreprendre à plus long terme. Des mesures sont à prendre pour faire face au vieillissement de la population. La courbe démographique nous oblige à élargir le réseau des EMS et à trouver aussi des alternatives à l'hébergement médico-social. La santé publique doit s'adapter à un environnement mouvant et plein d'incertitudes. Plutôt que de replâtrer une organisation obsolète, nous avons l'occasion de nous reposer des questions plus fondamentales.

Des questions telles que celles qui ont été à l'origine du programme de législature du Conseil d'Etat?

Oui, à notre échelle! Nous avons adopté une démarche stratégique qui consiste à procéder à une identification régulière de notre environnement. Notre analyse a fait ressortir treize tendances lourdes liées à cet environnement. Toutes ont un caractère





croissant et induisent des effets durables. On peut citer parmi elles la progression des dépenses sanitaires ou l'importance prise par les questions liées à la santé mentale. A partir de ces tendances, nous avons défini six axes stratégiques prioritaires. Ces axes sont aujourd'hui entrés dans la stratégie en matière de santé publique adoptée par le Conseil d'Etat. C'est sur ces bases que repose la nouvelle organisation du service.

Et si, dans quelques années, ces bases venaient à se modifier de façon imprévue?

La nouvelle organisation du service n'est pas gravée dans la pierre. Notre démarche stratégique est permanente et doit permettre d'amener toutes les modifications d'organisation nécessaires en temps voulu. Nous restons attentifs aux tendances émergentes et revisitons nos axes stratégiques chaque année. La stratégie doit précisément permettre de s'adapter à de nouvelles contraintes. Un de nos premiers objectifs avait été de résorber une surcharge chronique. Mais la nouvelle organisation permettra d'aller plus loin que simplement «faire face». Elle donne la possibilité de travailler mieux en canalisant nos ressources sur des objectifs prioritaires.

Cette organisation est fondamentalement différente de l'ancienne. A-t-elle nécessité la création de postes?

Non, elle n'a nécessité aucune création de postes. Au contraire, elle nous permet de réduire la surcharge de travail et d'assumer nos missions avec les mêmes effectifs. Quelques missions nouvelles – politique de santé mentale par exemple – ont pu être prises en charge par le service grâce au transfert de trois postes à l'intérieur du département.

Les mouvements de personnel génèrent souvent des anxiétés. Avez-vous fonctionné sur un mode participatif pour les dissiper?

Pas réellement et je le regrette un peu. J'ai associé les cadres du service. De son côté, le consultant a tout de même écouté d'autres collaborateurs. En projetant l'anatomie de la nouvelle structure, j'ai par ailleurs dû avoir

des entretiens avec les personnes concernées. Il faut aussi préciser que tout le monde n'était pas directement touché. Le secteur de la promotion de la qualité n'avait par exemple pas à subir de gros bouleversements. Il est clair que la démarche a laissé plusieurs personnes dans l'inquiétude pendant un certain temps mais aujourd'hui plusieurs sous-structures des anciennes divisions du service se retrouvent quasiment telles quelles dans la nouvelle organisation. Au fond, la plupart des transferts de personnel s'expliquaient d'eux-mêmes sur la base des dossiers en charge des personnes concernées. Dans 90% des cas, les nouveaux rattachements se montraient assez naturels vus sous l'angle des dossiers traités par les personnes concernées. Par contre, il fallait que chacun se fasse à l'idée de devoir partager son environnement avec de nouveaux collègues, voire pour une cinquantaine de personnes, de devoir changer de bureaux ou de bâtiment. Cela n'a pas été facile pour tout le monde.

La complexité du processus et le nécessaire lien qui devait être fait avec la politique sanitaire du Conseil d'Etat ont eu pour conséquence que l'ensemble de la démarche s'est étalée sur une période trop longue. Malgré l'excellent état d'esprit qui règne dans le service, j'ai senti, entre juin 2002 et octobre 2003, une certaine démotivation qui est venue s'ajouter à un fond de déprime générale lié à l'état des finances cantonales.

Votre organisation est désormais orientée vers vos clients, est-ce à dire qu'elle est davantage lisible pour le public?

Absolument! Il n'y a qu'à regarder les termes utilisés pour désigner les divisions. Le mot «hôpitaux», par exemple, est clair pour le public et pour l'ensemble des partenaires du service.

Où ont passé les fonctions transversales repérables dans l'ancien organigramme?

Ces fonctions doivent désormais être assumées dans les divisions. Seules les fonctions stratégiques et de soutien à la direction demeurent au niveau de l'Etat-major et de l'équipe «administration, personnel et finances».

Le fonctionnement de la structure désormais en place va-t-il encore exiger des efforts particuliers de la part du personnel?

Des adaptations seront sans doute nécessaires. Nous avons par ailleurs lancé un projet avec l'Unité de Conseil et d'appui (UCA). Ce projet en est au stade préliminaire. Il s'agirait d'optimiser nos processus. L'équipe de direction du service était unanime à reconnaître un tel besoin mais il s'agit de voir si l'ensemble des collaborateurs est prêt à participer à ce projet. Je dois m'employer maintenant à les convaincre sans relâche de l'utilité de la démarche; notamment parce que le service peut difficilement exiger des institutions sanitaires qu'elles s'engagent dans des processus qualité sans s'appliquer de telles exigences à lui-même.

Propos recueillis par Joël Christin

Oui mais...

Si Marc Diserens le reconnaît lui-même – la réorganisation du Service de la santé publique fut longue –, nombre de ses collaborateurs l'ont trouvée, eux, excessivement longue. «Lorsque notre chef a évoqué il y a presque trois ans une possible réorganisation du service, je me suis aussitôt réjoui», se souvient Frédéric Baldy, architecte. «Par la suite, j'ai trouvé la démarche peu participative et j'ai regretté la durée trop étalée de sa mise en application.» Situation d'autant plus péniblement vécue par les collaborateurs à contrat à durée limitée, à l'instar de Pearl Macherel ou Corinne Delepierre, secrétaires, puisque le projet NOPS pour lequel elles avaient été engagées prenait fin début 2004 sans qu'elles sachent ce qui allait advenir de leurs postes. Si aujourd'hui elles sont rassurées sur ce dernier point, Pearl Macherel reconnaît qu'elle aurait souhaité «être plus impliquée dans cette démarche» afin d'être mieux informée sur l'avancement du projet.

Et les avantages de ce grand chambardement? «C'est encore trop tôt pour les estimer d'autant plus que nous sommes encore plongés dans notre déménagement et que nous vivons une phase d'adaptation puisque nous côtoyons de nouveaux collègues et que nous devons nous occuper de nouvelles tâches», avance Corinne Delepierre. «Mais au moins nous sommes tous physiquement, par division, au même niveau. Et ça c'est déjà un grand plus», conclut Frédéric Baldy.

– AG



Cantonniers à Payerne



PHOTOS: LUDMILA GLEBOVIC



Les mots de «service public» définissent à eux seuls leur mission: veiller à l'entretien des routes et par là même à la sécurité des usagers. Une journée avec l'équipe très polyvalente de Pierre Gavillet, voyer de l'arrondissement de Payerne.



Variété des tâches effectuées par les cantonniers de Payerne: en haut à gauche Christian Schüpbach, Jean-Albert Spielmann et Michel Joliquin; en haut à droite: Jérôme Moll et Ernst Honsberger; en bas à gauche: Ernst Gafner; en bas à droite: Eric Cosandey et Henri Kormann.

On les voit sans les voir. Tous les jours qu'il vente, pleuve, neige ou en pleine canicule, ils arpentent le bitume de nos routes cantonales. Après quelques années de ce travail, les cantonniers ont le visage buriné des gens qui vivent au grand air.

On se les représente souvent comme des «sortes de balayeurs» destinés aux nettoyages des bords des routes. Effectivement, on peut les apercevoir régulièrement parcourant les talus une longue pince à la main. Ils remplissent cette tâche et nettoient les chaussées des emballages que des automobilistes peu respectueux ont lancé par leurs fenêtres. Mais, réduire leur activité à cet acte uniquement n'est pas leur rendre justice. Leur mission va bien au-delà. Ces ouvriers travaillent à l'entretien des routes et

veillent, avant tout, sur notre sécurité.

Des super bricoleurs

Chaque cantonnier de Payerne a son domaine. Quelques kilomètres de route (de 8 à 12 km) qu'il contrôle et sur lesquels il intervient régulièrement. Des bornes sur les bas-côtés délimitent le territoire cantonal dans sa largeur. Y a-t-il des trous; le mur bordant la route risque-t-il de s'écrouler; est-ce que du verglas va se déposer pendant la nuit? Autant de questions, autant de responsabilités auxquelles, ils doivent faire face.

Ces super hommes à tout faire détiennent, pour la plupart, un CFC. Particularité de Payerne, région agricole, beaucoup sont des fils de paysan. Leur histoire est souvent commune: le domaine familial était «trop

petit». Mais pour tous les cantonniers du canton, la mise en commun de leurs formations multiples et leurs divers parcours de vie leur permettent de coller au plus près des exigences de leur métier.

Habiles de leurs mains, ils sont des bricoleurs au sens large. Entretien de machines, travaux de mécanicien ou de bûcheron, goudronnage de routes, autant de tâches qui leur sont familières. 50% de leur temps, ils le passe seul. Ainsi, ils doivent être capables de travailler tant de manière indépendante, qu'en équipe. Tous reconnaissent que si leur métier est physiquement éprouvant, ils en apprécient la diversité, l'indépendance qu'il leur procure et la vie au grand air.

Savoir anticiper

«Il y a beaucoup de travail d'anticipation,

souligne Pierre Gavillet, voyer de l'arrondissement VII, celui de Payerne. Neuf personnes sont de garde en permanence. Elles doivent être capables de déclencher les opérations d'intervention en cas, par exemple, de chutes de neige». Après une semaine de surveillance vient le repos. Les cantonniers, qui ont donné des nuits sans sommeil, ont droit au même temps de récupération. Le voyer, lui, ne compte pas ses heures. Par coutume et contrat, il reste vingt-quatre heures sur vingt-quatre au service de l'Etat.

Bousculant les idées reçues, les cantonniers accomplissent bel et bien un emploi à responsabilité. En hiver, par exemple, les routes cantonales doivent être dégagées et prêtes à la circulation entre 6 et 7 heures du matin. Et il n'est pas rare, alors que la campagne dort profondément, que les hommes en jaune acidulé partent travailler à 2 heures. A eux alors de faire appel aux camions de déblaiement et de salage. Onze véhicules, loués avec chauffeurs, peuvent ainsi recevoir l'ordre de parcourir la campagne payernoise simultanément.

Une tension permanente

Les informations météorologiques précises sont consultées sur Internet. Des prises de température à différents niveaux du sol permettent de déterminer l'envergure des dispositifs à mettre en place. Car, il ne s'agit pas seulement de débayer la neige de la route, mais de veiller à ce qu'il n'y ait pas de plaques de glace. Et dans l'arrondissement



Pierre Gavillet (à droite), voyer de l'arrondissement de Payerne, et son adjoint, Didier Dutoit

de Payerne, il gèle souvent.

La tension est permanente durant l'hiver. «Certains de nos hommes refusent de prendre cette responsabilité», confie le voyer. Ils ne touchent alors pas la prime, qui pourtant améliore des salaires peu élevés.

«A la belle saison, les tâches et les horaires sont plus réguliers. Mais, le métier s'est compliqué avec le temps. Les gens sont devenus procéduriers. Il y a 25 ans tout allait bien, mais aujourd'hui nous devons prendre des notes sur toutes nos interventions», explique Pierre Gavillet.

Après chaque accident, une enquête serrée est menée. Si, par exemple, des herbes trop hautes masquent la visibilité dans un contour, ou qu'une plaque de glace a provoqué un dérapage ou encore qu'une signalisation déficiente a été constatée, le service d'entretien des routes peut être

désigné comme responsable. La bonne tenue de rapports d'activités, au jour le jour, est ainsi indispensable. L'informatique devient alors un outil incontournable, «un grand plus».

Un travail varié

A ces tâches s'ajoute celle de la signalisation routière. Lors d'accidents, il leur incombe de nettoyer la route et de placer une signalisation provisoire. Avec la venue du froid, ils installent des panneaux indiquant les risques divers liés aux conditions météo hivernales.

Ils arpentent les chaussées piquets à neige et maillets en main pour marquer les bas-côtés. Les bornes blanches sont aussi de leur fait. En collaboration, avec les

bûcherons, ils n'hésitent pas à se saisir de tronçonneuses et ils abattent eux-mêmes des arbres. Les rondins, aux bonnes dimensions, sont récupérés et taillés. Les cantonniers délaissent ensuite les outils et les machines du bois pour se munir de pinces. Enfin pimpants, les nouveaux piquets remplacent ceux ayant succombé sous les lames des chasse-neige.

Une formation continue

Pour maintenir et améliorer leur travail, les cantonniers suivent des cours de formation continue. Ils sont aussi variés que leur travail.

Ils apprennent, entre autres, à tailler correctement un arbre. En parallèle aux activités du service hivernal, ils s'occupent d'élaguer, d'abattre et de planter. On leur demande de tailler les branchages pour des raisons de sécurité, mais on attend qu'ils le fassent avec efficacité et que le résultat soit esthétique. Ainsi, les bosquets qui bordent nos routes présentent un bel équilibre.

D'autres cours sont destinés à améliorer les performances de ces hommes, lorsqu'ils réparent des machines ou les entretiennent. Ou encore, nouveau et évolutif, ils doivent suivre des formations pour la gestion des déchets.

A Payerne, on est fidèle à son poste, à son travail. Et beaucoup de cantonniers de l'arrondissement comptent quinze, vingt ou vingt-cinq ans de bons et loyaux services. Les formations continues et les possibilités de progression dans la hiérarchie sont pour les plus jeunes une sérieuse motivation pour s'investir dans ce métier malgré sa dureté. «Il y a vingt ans, on trouvait avec difficulté des employés, raconte le voyer. Lors de notre dernière annonce de recrutement, nous avons reçu une trentaine de réponses».

Ludmila Glisovic

Un territoire et sept arrondissements

Le canton de Vaud partage le territoire routier cantonal en sept arrondissements. L'arrondissement de Payerne, dont le territoire est entremêlé avec le canton de Fribourg, est divisé en 5 secteurs. Chaque secteur est à son tour départagé entre cinq et sept divisions.

Chaque zone a un responsable de domaine. Les autoroutes ne font pas partie du domaine de compétence du voyer de Payerne Pierre Gavillet. Leur travail s'arrête aux frontières des villes et villages (limite de traversée). Les cantonniers parcourent quotidiennement quelque 250 km. A cela s'ajoute 120 hectares de surface verte.

Leur public, «leurs clients», est varié. Il s'agit des bordiers, des entrepreneurs,

des paysans de la région. Il faut encore ajouter les automobilistes et les industries. Ils doivent également s'impliquer dans la préparation de transports spéciaux.

Mais encore...

La salage des routes est, autant que possible, limité au minimum. Lorsque les températures s'abaissent de zéro à moins huit degrés, les cantonniers utilisent uniquement du sel pour lutter contre gel et neige. Lorsque le froid persiste et tombe au-dessous de moins huit degrés, il faut ajouter du chlore au sel. Dernier outil à disposition sur de la neige persistante, les gravillons. Mais cette méthode n'est que très rarement utilisée.

LuG

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Bibliothécaire universitaire H/F (Responsable de la section des périodiques) pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, site de Dorigny 75%

Mission: diriger la section des périodiques de la BCU/Dorigny (5 collaborateurs) en gérant la collection, qu'elle soit imprimée ou sous forme électronique, en assurant son développement optimal, sa conservation et sa mise à disposition des usagers, dans les meilleures conditions de délais et de coûts. Gérer les licences consortiales en accord avec la CODUL et le Consortium national des bibliothèques (cl. 22-25).

Renseignements: Mme Françoise Khenoune, 021/692.48.06

Adresse: réf. 4635G, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Nathalie Rossi, Dorigny - 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 02.03.04

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Architecte A (H/F) pour le Service de la santé publique (Durée 1 an, éventuellement renouvelable) 100%

Mission: gérer les projets du Programme d'investissements de modernisation des EMS (PIMEMS). Suivre les opérations de restructuration ou de construction autorisées. Contribuer à faire appliquer les Directives architecturales des EMS. Etudes et consultations diverses (cl. 27-30).

Renseignements: M. Philippe Anhorn, 021/316.42.93

Adresse: réf. 4636G, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Cité-Devant 11 - 1014 Lausanne

Délai de postulation: 31.03.04

Publié dans la FAO le 09.03.04

Chef-fe de projets de recherche (Chef-fe de projet «Sanimédia») pour le Service de la santé publique 70% jusqu'au 31.08.04, 100% dès le 01.09.04

Mission: assumer la responsabilité de l'information de la population au sein du Service de la santé publique. A ce titre, assurer le lancement, la coordination et le suivi des actions décidées par le Comité de direction du Service et mis en oeuvre par la Division « Services médico-sociaux et réseaux » à l'enseigne de Sanimédia. Exploiter les synergies à l'intérieur du Service. Cultiver et développer le réseau de partenaires (institutions, associations, médias, autres cantons, etc.). Appuyer la Direction du Service pour la production de la communication institutionnelle (newsletter, internet, etc.). Gérer le budget dévolu à la mission d'information de la population (cl. 25-28).

Renseignements: M. Philippe Anhorn, 021/316.42.93

Adresse: réf. 4638G, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Cité-Devant 11 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 09.03.04

Employé-e principal-e d'administration pour le Service de prévoyance et d'aide sociales, section CORAS (Coordination des régions d'action sociale et partenaires de l'action sociale) 50%

Mission: assurer le secrétariat de la section CORAS (accueil, téléphones, gestion de dossiers administratifs, agendas...) ainsi que le secrétariat, le suivi et la logistique des séances avec ses partenaires (cl. 14-16).

Renseignements: Mme Laurence Barghouth, 021/316.51.71

Adresse: réf. 4634G, Service de prévoyance et d'aide sociales, Mme Laurence Barghouth, Casernes 2 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 09.03.04

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Adjoint-e C (Coordinateur/trice de projets) au Rectorat de l'Université de Lausanne 100%

Mission: participer à la conduite de la politique de recherche pour les sciences du vivant. Collaborer, sous la responsabilité du vice-recteur de recherche, au suivi opérationnel du programme Science, Vie, Société - Sciences de la vie. Seconder le vice-recteur recherche et le vice-recteur finances pour les activités de gestion financière des projets. Assurer la liaison entre le vice-recteur recherche et la Faculté de biologie et de médecine. Seconder le vice-recteur recherche dans les développements de nouveaux Centres SVS (cl. 24-28).

Renseignements: M. Jacques Besson, 021/692.20.31

Adresse: réf. 4655G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA - 1015 Lausanne. Publié dans la FAO le 16.03.04

Maître-sse d'enseignement professionnel A au Centre professionnel du Nord vaudois, site de Sainte-Croix 100%

Mission: enseigner les branches économiques, le droit et la culture générale aux niveaux CFC, Maturité professionnelle et Diplôme ET (cl. 24-28).

Renseignements: M. Daniel Troquet, 024/557/60.70

Adresse: réf. 4656G, Centre professionnel du Nord vaudois, M. Michel Tatti, Rue Roger-de-Guimps 41, CP - 1401 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 16.03.04

Maître-sse d'enseignement professionnel B au Centre professionnel du Nord vaudois, site de Sainte-Croix Durée de 12 mois, éventuellement prolongation de 2 x 6 mois 100%

Mission: enseignement de l'informatique aux classes CFC et techniciens en informatique (cl. 23-26).

Renseignements: M. Olivier Perrin, 024/557.60.70

Adresse: réf. 4658G, Centre professionnel du Nord vaudois, M. Michel Tatti, Rue Roger-de-Guimps 41, CP - 1401 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 16.03.04

Maître-ssse d'enseignement professionnel B ou C au Centre professionnel du Nord vaudois, site d'Yverdon-les-Bains 100%

Mission: maître-ssse de laboratoire pour les électroniciens: enseignement de l'électronique numérique et analogique pratique dans le cadre du laboratoire et de quelques périodes de théorie (4 - 5); maîtrise d'une classe; sens des contacts et de l'organisation; assurer le suivi des élèves; contribuer à une gestion efficiente des ressources; entretenir et faire évoluer les équipements; assurer la communication avec tous les partenaires.

Renseignements: M. Pierre Erbeau, 024/423.67.77

Adresse: réf. 4657G, Centre professionnel du Nord vaudois, M. Michel Tatti, Rue Roger-de-Guimps 41, CP – 1401 Yverdon-les-Bains
Publié dans la FAO le 16.03.04

Maître-ssse d'enseignement professionnel B ou C (Culture générale) au Centre professionnel du Nord vaudois, site d'Yverdon-les-Bains 100%

Mission: enseignement de la culture générale aux élèves des classes d'apprentissage (CFC).

Renseignements: M. Rémy Tacheron, 024/423.67.77

Adresse: réf. 4660G, Centre professionnel du Nord vaudois, M. Michel Tatti, Rue Roger-de-Guimps 41, CP – 1401 Yverdon-les-Bains
Publié dans la FAO le 16.03.04

Maître-ssse d'enseignement professionnel B ou C (Culture générale) au Centre professionnel du Nord vaudois, site d'Yverdon-les-Bains 40%

Mission: enseignement de la culture générale aux élèves des classes d'apprentissage (CFC).

Renseignements: M. Rémy Tacheron, 024/423.67.77

Adresse: réf. 4661G, Centre professionnel du Nord vaudois, M. Michel Tatti, Rue Roger-de-Guimps 41, CP – 1401 Yverdon-les-Bains
Publié dans la FAO le 16.03.04

Maître-ssse d'enseignement professionnel A (culture générale) à l'Ecole Technique de la Vallée de Joux, Le Sentier 80 à 100%

Mission: enseignement de la culture générale à des apprentis, aux niveaux du CFC et de la maturité professionnelle, ainsi qu'à des étudiants techniciens ET (cl. 24-28).

Renseignements: M. Lucien Bachelard, 021/845.22.00

Adresse: réf. 4659G, Ecole Technique de la Vallée de Joux, M. Lucien Bachelard, Rue G.-H. Piguët 41 – 1347 Le Sentier

Délai de postulation: 15.04.04

Publié dans la FAO le 16.03.04

Maître-ssse d'enseignement professionnel B ou C (dessin-construction) à l'Ecole Technique de la Vallée de Joux, Le Sentier 100%

Mission: enseignement du dessin et de la construction microtechnique à des apprentis (responsabilité d'une classe de 12 à 15 élèves, de la 1ère à la 4e année).

Renseignements: M. Lucien Bachelard, 021/845.22.00

Adresse: réf. 4662G, Ecole Technique de la Vallée de Joux, M. Lucien Bachelard, Rue G.-H. Piguët 41 – 1347 Le Sentier

Délai de postulation: 15.04.04

Publié dans la FAO le 16.03.04

Assistant-e social-e pour le Service de la protection de la jeunesse, Centre social régional de Morges (Contrat de durée déterminée à 6 mois éventuellement renouvelable) 100%

Mission: appui social aux familles et enfants en difficulté (mauvais traitements, négligences, difficultés éducatives, évaluation sociale) ou en situation de crise; exercice de mandats judiciaires dans la protection des mineurs à la demande des autorités judiciaires, civiles et pénales;

mise en oeuvre de placements de mineurs, avec l'accord des parents ou le mandat des autorités judiciaires; exercice de la fonction au sein d'une équipe de protection de la jeunesse, en collaboration avec le réseau régional dans le domaine de l'enfance. Collaboration avec les autorités (police, justices de paix, tribunaux), les services médico-sociaux, les hôpitaux, les crèches-garderies; interventions relatives à la protection des mineurs, entretiens, visites aux familles.

Renseignements: Mme Christiane Hofmann, 021/316.53.62

Adresse: réf. 4663G, Service de la protection de la jeunesse, Secteur des ressources humaines, BAP – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 26.03.04

Publié dans la FAO le 16.03.04

Psychologue en milieu scolaire B ou A pour l'Etablissement primaire et secondaire d'Apples-Bière 60%

Mission: soutien spécifique aux enfants et adolescents en milieu scolaire. Collaboration avec les parents, les acteurs de l'école et les intervenants externes (cl. 22-25).

Renseignements: Mme Patricia Gavin, 021/800.90.50

Adresse: réf. 4622G, Service de psychologie des écoles, Mme Catherine Krähenbühl, PAM2 – 1304 Cossonay
Publié dans la FAO le 02.03.04

Spécialiste bureautique C (Web-publisher) H/F au Centre informatique de l'Université de Lausanne. Durée limitée à 1 an 50%

Mission: participer à la définition et à la restructuration des contenus des sites web actuels de la Faculté des sciences sociales et politiques ainsi qu'à leur migration à l'outil de gestion de contenu (CMS Jahia). Conseiller et former les utilisateurs de cette faculté en matière de construction des sites web locaux (cl. 20-24).

Renseignements: M. Jacques Guélat, 021/692.22.00

Adresse: réf. 4637G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne
Publié dans la FAO le 09.03.04

Psychomotricien-ne en milieu scolaire pour l'Ecole de Saint-Prex et environs 40%

Mission: prévenir, diagnostiquer et traiter les troubles psychomoteurs. Apporter une aide aux enfants et adolescents en milieu scolaire. Collaborer avec les parents, les acteurs de l'école et les autres intervenants externes (cl. 17-20).

Renseignements: Mme Patricia Gavin 021/800.90.50

Adresse: réf. 4647G, Service de psychologie des écoles, Mme Catherine Krähenbühl, PAM2 – 1340 Cossonay
Publié dans la FAO le 09.03.04

Employé-e principal-e d'administration à la Faculté des géosciences et de l'environnement, Université de Lausanne 40%

Mission: préparer le budget du Décanat et de la Faculté et en suivre l'exploitation. Gérer les contrats d'assistants de la Faculté. Tenir la caisse du Décanat (cl. 14-16).

Renseignements: M. Jean-Pierre Girardin, 021/692.35.02

Adresse: réf. 4654G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne
Publié dans la FAO le 16.03.04

Employé-e d'administration au Service de la formation continue de l'Université de Lausanne 80%

Mission: participation à la gestion administrative des cours. Saisie des inscriptions et facturation. Correspondance avec les intervenants et les participants des cours. Accueil téléphonique. Réservations diverses (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Monique Baud, 021/692.22.91

Adresse: réf. 4653G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

DFIN Département des finances

Inspecteur/trice fiscal-e chef-fe de groupe pour l'Administration cantonale des impôts, Division de l'inspection fiscale **100%**

Mission: vous assurez la direction d'un groupe d'inspecteurs/trices fiscal-es et veillez à l'application des directives (en matière fiscale, administrative et de révision), au respect des formes procédurales (prescriptions, forme administrative, etc.) et des objectifs de la Division. Vous aidez, renseignez et soutenez vos collaborateurs/trices dans l'exécution de leur mission fondamentale, que ce soit en première instance, dans le cadre des procédures de réclamation/de recours ou/et en matière de mesures d'enquêtes spéciales. Vous gérez le suivi des dossiers instruits jusqu'au stade de la finalisation. Vous procédez à l'instruction de dossiers complexes et défendez les intérêts du fisc lors des auditions des contribuables ou/et de leur mandataire à tous les stades de la procédure administrative et pénale. Attentif/ive au développement des compétences de votre groupe, vous participez au développement des connaissances et aptitudes de vos collaborateurs en relation avec le Responsable de division, l'Adjoint de division et l'Adjointe de formation. Impliqué-e dans la Direction de la division, vous participez étroitement à la résolution de problèmes d'organisation (directives administratives, informatique, développement des ressources humaines et autres) et techniques (fiscalité, procédure, révision) et serez amené-e à remplir les missions particulières confiées par le Responsable de division (cl. 27.30).

Renseignements: M. Marc Cheseaux, 021/316.20.44

Adresse: réf. 4624G, Département des finances, URH, M. Bruno Franco, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 09.03.04

Adjoint-e C (Responsable «Formation et technique fiscale») auprès de l'Office d'impôt de Lausanne-Ville **100%**

Mission: vous assistez la direction dans le domaine de la formation et veillez tant au développement des connaissances, compétences et aptitudes des collaborateurs/trices, qu'à une application uniforme et cohérente des directives fiscales du canton en matière de taxation, de perception et de gestion des dossiers fiscaux personnes physiques. Vous assurez la gestion et le développement de l'école de taxation de l'office, animez des cours dans le cadre des écoles de taxation, dans les Offices d'impôts de district, ou à l'Administration centrale. Vous soutenez les responsables de groupes en matière de formation, les encadrez dans les activités organisationnelles et opérationnelles et participez à la taxation de dossiers complexes. (cl. 24-28).

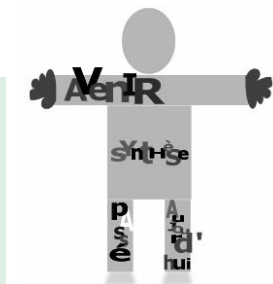
Renseignements: M. Denis Augsburger, 021/316.22.01

Adresse: réf. 4648H, Département des finances, URH, M. Bruno Franco, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 09.03.04

Envie de faire le point?

Service du personnel de l'Etat de Vaud



Profilo, l'outil qui vous permet d'autoévaluer votre potentiel et vos motivations
<http://spev.etat-de-vaud.ch>

DEC Département de l'économie

Adjoint-e C au Service de l'éducation physique et du sport **100%**

Mission: direction administrative et financière du service. Gestion des ressources humaines. Administration de l'informatique de gestion et mise à jour des sites Internet. Conduite de projets en collaboration avec les secteurs du service. Représentation du service pour les questions administratives, financières, ressources humaines, informatiques et statistiques (cl. 24-28).

Renseignements: M. Jean-François Martin, 021/316.39.33

Adresse: réf. 4623G, Service de l'éducation physique et du sport, M. Nicolas Imhof, Maillefer 35 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 02.03.04

Secrétaire juriste au Service de l'emploi **100%**

Mission: régler les contentieux en matière d'assurance-chômage entre les assurés et les autorités d'application de la loi dans le canton de Vaud. Instruire et rédiger des décisions administratives, principalement à la suite d'oppositions déposées par des assurés. Négocier avec les différents intervenants dans le cadre de procédures particulières (assurés, entreprises, autorités fédérales et cantonales) en collaboration avec ses supérieurs directs. Donner des avis de droit, conseils et informations aux assurés, aux autres instances du Service ou aux tiers (cl. 22-25).

Renseignements: Mme Françoise Favre, 021/316.60.91

Adresse: réf. 4652G, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Caroline 11 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 24.03.04

Publié dans la FAO le 09.03.04

Educateur/trice de la petite enfance diplômée pour la Nursery-garderie Mosaïque **70%**

Mission: travail auprès d'enfants du groupe des moyens (de 3 à 5 ans) dans une des structures d'accueil pour la petite enfance de l'Etat de Vaud: assurer leur encadrement éducatif et mener des actions qui contribuent à favoriser leur épanouissement. Assurer chez les enfants le passage de la vie familiale à celle d'une structure d'accueil (cl. 15-17).

Renseignements: Mme Bénédicte Müller, 021/314.49.70

Adresse: réf. 4646G, Nursery-garderie Mosaïque, Mme Bénédicte Müller, Mont-Paisible 20 – 1011 Lausanne

Publié dans la FAO le 09.03.04

Ouvrier/ère qualifié-e au domaine agricole et à la ferme de Grange-Verney, Moudon **100%**

Mission: tous les travaux d'un domaine agricole: travaux en rapport avec la mise en place d'essais, à la porcherie et à l'étable. En qualité de bras droit du chef de culture, assurer son remplacement en cas d'absence (cl. 10-12).

Renseignements: M. Philippe Liniger, 079/615.90.55

Adresse: réf. 4651G, Ecole d'agriculture de Grange-Verney, M. Alexandre Schwager – 1510 Moudon

Publié dans la FAO le 09.03.04

OJV Ordre judiciaire vaudois

Secrétaire général-e de l'ordre judiciaire **100%**

Mission: l'ordre judiciaire, composé des autorités et des offices judiciaires, est un ensemble complexe de nombreux lieux d'activité juridictionnelle ou administrative répartis sur l'ensemble du canton. Il est dirigé par le Tribunal cantonal assisté par son secrétaire général (chef de service), qui assume la direction administrative et lui fournit l'appui administratif et logistique nécessaire. Le/la secrétaire général-e fournit l'assistance et l'ensemble des prestations nécessaires pour que l'ordre judiciaire dispose d'une organisation, de systèmes et méthodes de gestion, de ressources humaines, financières et techniques adaptés à ses besoins. Dans son

domaine de compétence, le ou la secrétaire générale est responsable de la planification, de la coordination et du contrôle des activités des offices judiciaires; il/elle pourvoit à une organisation adéquate de l'ordre judiciaire, gère le personnel et le budget dans une perspective d'utilisation optimum des moyens et des ressources (hors-classes).

Renseignements: M. Eric Cottier, juge cantonal, 021/316.15.11

Adresse: prière d'adresser votre dossier de candidature sous pli confidentiel; une discrétion absolue vous est garantie: réf. 4650G, M. Laurent de Mestral, Président du Tribunal cantonal, Palais de justice de l'Hermitage – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 09.03.04

Greffier/ère juriste ou Greffier/ère non juriste pour l'Office de Justice de paix du district de Lausanne

100%

Mission: assister le premier juge, chef d'office, dans la gestion de l'office et de ses ressources et les juges de paix dans le traitement des affaires.

Renseignements: M. Jacques-André Nicod, 021/316.15.14

Adresse: réf. 4649G, M. François Kern, Secrétaire général de l'ordre judiciaire, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 26.03.04

Publié dans la FAO le 09.03.04

Huissier/ère au Tribunal des mineurs

50%

Mission: assurer le service des audiences, l'expédition du courrier, la circulation et la transmission des dossiers. Gérer l'économe, le classement des périodiques, la conservation des archives du tribunal et celle des séquestres (cl. 12-15).

Renseignements: M. Christian Clerici, 021/316.68.00

Adresse: réf. 4640G, M. le Greffier du Tribunal des mineurs, Ch. du Trabandan 28 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 02.03.04

Huissier/ère au Tribunal des mineurs, durée déterminée de 6 mois (du 01.07.04 au 31.12.04)

60%

Mission: assurer le service des audiences, l'expédition du courrier, la circulation et la transmission des dossiers. Gérer l'économe, le classement des périodiques, la conservation des archives du tribunal et celle des séquestres. Collaborer à la bonne marche de l'office en accomplissant diverses missions administratives (cl. 12-15).

Renseignements: M. Christian Clerici, 021/316.68.00

Adresse: réf. 4639G, M. le Greffier du Tribunal des mineurs, Ch. du Trabandan 28 – 1014 Lausanne

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

Service du personnel de l'Etat de Vaud – Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23 – www.vaud.ch

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h

(vendredi jusqu'à 16h30)



PRATIQUE

Une brochure destinée aux femmes désirant divorcer

«Cela semble incroyablement et pourtant nombre de femmes acceptent de divorcer sur la base de conventions illégales qui souvent les pénalisent financièrement». Une situation révoltante à laquelle Nicole Golay, cheffe du Bureau de l'égalité du canton de Vaud, et ses collègues de la Conférence suisse des délégués à l'égalité comptent

remédier en informant mieux les femmes en instance de divorce sur leurs droits lors du partage des fonds prévus pour la retraite (caisse de pension).

Le moyen choisi? Une brochure, dense certes, du fait de la complexité du sujet (plus de 60 pages), mais abondamment illustrée d'exemples chiffrés et concrets qui facilitent



la lecture et reflètent la diversité des cas en matière de divorce: présence d'enfants, existence d'un bien immobilier, d'une entreprise ou d'une rente AI, partage des dettes ou des bonus pour tâches éducatives, etc...

Depuis l'introduction de la nouvelle loi sur le divorce en 2000, les conjoints

qui se séparent doivent partager leur 2e pilier. Une étude entreprise auprès de 7 tribunaux appelés à prononcer des jugements de divorce, a révélé que les conventions passées entre futurs ex-époux ne respectent pas toujours le partage par moitié des avoirs de pension prévu par la loi. Des conventions que les tribunaux ne corrigent souvent pas et qui, au final, grèvent lourdement

les montants destinés aux rentes vieillesse et/ou invalidité des femmes. – AG

«Divorce, caisse de pension, AVS/AI – Ce qu'il vous faut savoir», brochure sur demande auprès du Bureau de l'Egalité, rue Caroline 4, 1014 Lausanne; 021 316 61 24 ou www.egalite.vd.ch



Zut, j'ai oublié mon sésame!

De retour au bureau après les vacances de Noël. Presque trois semaines d'absence et mon petit monde du travail a littéralement pris la poudre d'escampette. Emportant au passage mon précieux sésame, gage de fructueuses journées de labeur devant mon ordinateur. J'ai beau me plisser le front, mon mot de passe joue à cache-cache.

Ordinateur bloqué

Zut et rezut, après trois essais infructueux ma bécane me signale qu'elle arrête les frais et qu'il me faut contacter mon responsable «machin chose». En attendant elle boude. Que faire? Téléphoner au help desk de la Bedag? J'en gémiss. Cela va me prendre des heures, alors que le temps presse évidemment, entre l'enregistrement de ma plainte, l'octroi d'un n° de cas et l'attente d'une solution. C'est ce que je croyais mais tel ne fut pas le cas. En deux petites minutes, avec humour et moult célérité, la collaboratrice de la Bedag décortiqua le problème. Le mot de passe oublié ne fut pas ressuscité mais en échange j'héritai d'un nouveau sésame. – AG



L'équipe du help desk de l'Etat de Vaud a rejoint la structure que Bedag avait déjà mise en place à Berne il y a quelques années pour ses autres clients. De gauche à droite: Arlette Schmutz, Diana Bove, Mónica Rodriguez, Aline Byrde, Caroline Schwarz, Jean-Marc Weber, Fabienne Stalder et Johanna Perin (devant). Absente: Sonja Amacher

De l'art du mot de passe

Que faire lorsqu'on a oublié son mot de passe et qu'il n'est plus possible d'entrer dans son répertoire? Pour les utilisateurs travaillant avec le help desk de Bedag (les départements du DFIN, du DIRE, du DSE et de l'OJV), il suffit de composer le 626 60 pour atteindre l'équipe de Berne (photo) et en deux minutes, un nouveau mot de passe est créé et tout fonctionne à nouveau. Pour ceux qui aiment les chiffres, sachez que ce type d'incident représente près de 20% des 20'000 appels que reçoit le help desk annuellement, avec des pointes à 40% et plus de 300 appels par jour quand les utilisateurs rentrent de vacances, le reste étant constitué de problèmes liés à des problèmes de connexion (25%) ou à des problèmes de hardware et d'applications métier comme Antilope ou Procofiév (30%). D'autres incidents plus sérieux demandent un certain délai dû au fait qu'il faut contacter une personne spécialisée pour les prendre en charge.

Six règles pour la sécurité

Les règles de base à respecter pour créer son mot de passe:

- Les mots de passe sont personnels, ne les dévoilez jamais même pas aux administrateurs!
- Ils ne doivent pas être écrits en texte clair à des endroits accessibles.
- Ils doivent être modifiés périodiquement; en tous les cas, dès que vous supposez qu'ils sont connus par d'autres.
- Ils doivent avoir au moins six caractères, plus c'est mieux.
- Ils doivent être formés de lettres, de chiffres et si possible de caractères spéciaux de telle manière qu'ils n'aient pas de sens pour d'autres.
- Lors des changements, le nouveau mot de passe ne doit pas découler de l'ancien de manière évidente.

Alexandre Bisenz / Bedag

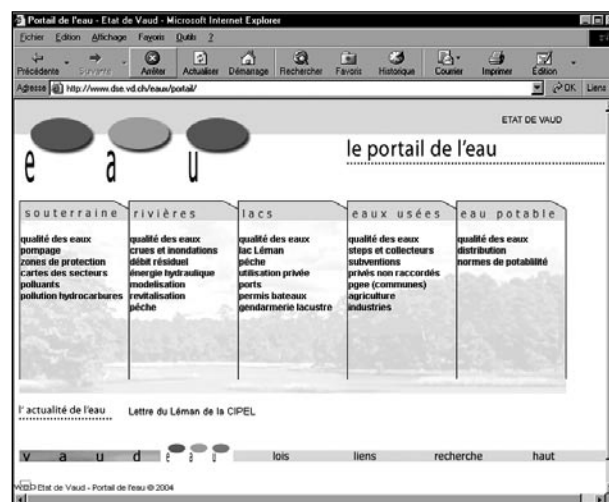
La toile se jette à l'eau

Sur le thème de l'eau dans toute sa diversité, un nouveau portail vient enrichir le site internet de l'Etat de Vaud à l'adresse <http://www.dse.vd.ch/eaux/portail>.

De la distribution d'eau potable aux permis de navigation en passant par la réglementation sur la pêche, la protection face à la pollution aux hydrocarbures, l'eau est un thème pour le moins transversal dans les services de l'Etat. Le portail réunit notamment des liens sur le Service des eaux, sols et assainissement

(SESA), le Laboratoire cantonal (LC), le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) pour la partie pêche, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) pour la partie permis bateaux, la Police cantonale pour la gendarmerie lacustre).

Cette approche thématique et transversale facilite assurément les recherches des internautes qui n'ont pas de connaissances approfondies de l'organisation de l'administration cantonale vaudoise.



Protection de l'enfance: le rôle du SPJ

Suite à une polémique mettant en cause une intervention du Service de la protection de la jeunesse (SPJ), son chef, Philippe Lavanchy, explique le rôle et les limites de son service.

Le 22.01.04, par un article intitulé «Gabriel, 15 mois, arraché à sa maman», paru dans le quotidien *24Heures*, la journaliste Céline Goumaz relatait l'intervention de collaborateurs du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ). Cet article a fait l'objet d'un bref correctif publié quelques jours plus tard par *24 Heures*.

Les différentes réactions qui ont suivi, notamment dans le courrier des lecteurs, montrent la difficulté de communication à laquelle le SPJ est confronté. Il paraît donc judicieux de faire part par *La Gazette* de la réflexion du SPJ au sujet de sa mission.

Le rôle et les missions du SPJ sont définis par la loi. De plus, la nouvelle Constitution Vaudoise précise que l'Etat pour mission de veiller à la protection des plus faibles dont les enfants et les jeunes (articles 13 et 63). Le SPJ intervient subsidiairement aux parents qui doivent eux-mêmes, ensemble ou séparément, veiller à la protection, aux soins et à l'éducation à donner à leurs enfants. C'est seulement s'ils ne le font pas ou sont provisoirement défaillants, que le Service peut intervenir pour protéger l'enfant.

La protection de l'enfant peut aussi s'exercer sur mandat de l'Autorité judiciaire civile ou, plus rarement, sur mandats pénaux ordonnés par le Tribunal des Mineurs.

Le SPJ a parfois été assimilé à la «police

des familles». Vision simpliste et réductrice qui facilite une position manichéenne et qui cache la complexité des enjeux et des responsabilités du très grand nombre d'acteurs impliqués: la famille, les pouvoirs publics, les corps professionnels social, éducatif, sanitaire, les Autorités judiciaires civiles, pénales et administratives.

Lorsqu'un service de l'Etat, de surcroît un service qui est sensé apporter de l'aide (même si dans la majorité des cas, il s'agit de ce qu'on appelle une «aide contrainte»), est mis en cause dans la presse et est perçu au contraire comme malaisant, il est toujours difficile de répondre avec justesse. En effet le devoir de discrétion et le secret de fonction nous interdisent de dévoiler des informations qui permettraient à tous de mieux comprendre le bien-fondé des mesures prises, ou en tout cas les motifs qui ont amené à telle ou telle décision du Juge ou action du SPJ.

Bien sûr les principes qui président à notre réflexion et à notre action, à savoir la subsidiarité, la proportionnalité, la complémentarité et la transparence, nous y aident. Dans ce travail complexe, difficile, toujours au carrefour et aux limites d'intérêts qui peuvent devenir contradictoires (sphère privée/sphère publique, parent/enfant, individuel/collectif, etc) nous devons ef-

fectuer cette pesée d'intérêts, la loi nous dictant que la priorité doit être accordée au bien de l'enfant, ce qui peut nous conduire à être en désaccord avec un parent. Bien évidemment, dans cette délicate appréciation, il peut nous arriver d'hésiter ou de faire un choix dont on s'aperçoit après coup qu'il n'a pas forcément permis d'atteindre le but visé. Dans tous les cas, nous cherchons à expliquer aux familles les éléments de notre appréciation. Nous ne pouvons cependant pas, pour des raisons évidentes de confidentialité, justifier publiquement notre action et donner les motifs qui ont conduit le SPJ ou le Juge à prendre certaines mesures. C'est une difficulté permanente à laquelle nous sommes confrontés dans la communication et nous allons proposer aux différents médias d'étudier ensemble comment y faire face.

Dans la situation évoquée par l'article précité, les émotions tout à fait compréhensibles n'autorisent pas à faire fi des dispositions légales et des décisions de justice. On a par trop tendance à se laisser guider par ces émotions au nom desquelles tout serait alors «permis», même de se venger.

Le rôle du SPJ peut devenir parfois aussi de rappeler aux parents, aux enfants, mais également à d'autres professionnels partenaires, que nous vivons dans un Etat de droit, que chacun a des droits et des devoirs, tout en devant assumer la responsabilité qui lui incombe.

*Le Chef de service
Philippe Lavanchy*

ACTUEL

suite de la page 1

C'est ainsi que nous avons eu le plaisir de rencontrer Monsieur le Chancelier portant couvre-chef cramoisi et cravate couleur rubis, le Chef de la communication arborer une chemise grenat et le Chef de l'agriculture une chemise à rayures coquelicot et... bretelles vermillon!

Soutenus dans leur acte de solidarité colorée par la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor qui, pour l'occasion, avait revêtu un ensemble jean rouge orangé, les collaboratrices du Département de l'économie et le chef comptable du

même dicastère promenaient des dégradés de rouge saisissants qui empourpraient sans pudeur les longs couloirs du bâtiment de la rue Caroline.

Dans ce coin-là de l'administration cantonale, le rouge n'était pas tellement à la colère. Il était de solidarité et, peut-être, symbolisait-il un feu clignotant tant en faveur des femmes que des hommes, un feu préventif: ne nous faites pas – pour de bon et si l'occasion se présentait... par hasard – rougir d'une rage, que nous devrions alors noyer dans un bon verre de rouge, vaudois bien entendu!

– F.Ct



Les hommes de la Caisse cantonale de chômage battent le record: ils sont trois à arborer la couleur du jour dont, à droite, le chef François Chanson.



Les décisions de la quinzaine

Modification de la loi sur le Grand Conseil

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de modification de la loi sur le Grand Conseil. L'objectif principal est d'adapter la loi aux exigences de l'article 98 de la nouvelle Constitution cantonale, qui prévoit l'institution d'un service du Grand Conseil indépendant. Actuellement, le secrétariat du Grand Conseil est rattaché à la Chancellerie d'Etat. Ce projet répond par ailleurs à diverses interventions parlementaires en proposant de modifier les règles régissant le traitement des pétitions, des interpellations et des rapports intermédiaires, afin de rendre les procédures plus efficaces et plus rapides.

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Contre-projet à l'initiative «des notes pour une école transparente»

Le Conseil d'Etat a approuvé la mise en consultation de l'avant-projet proposé par le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) comme base d'un contre-projet à l'initiative «des notes pour une école transparente». Ce texte se fonde sur cinq principes: cohérence, simplification, lisibilité, transparence et compatibilité romande. Différentes instances seront invitées à s'exprimer au cours de la procédure de consultation, tout milieu ou toute personne intéressés étant convié à prendre position sur la question. Le texte, soumis à consultation dès aujourd'hui jusqu'au 25 mars, est disponible sur le site Internet www.dfj.vd.ch.

DEC

Département de l'économie

Avant-projet de loi sur l'exercice des activités économiques

Le Conseil d'Etat met en consultation, jusqu'à fin avril, l'avant-projet de loi sur l'exercice des activités économiques. Cette loi devrait prendre le relais, dès le 1er janvier 2005, de la loi de 1935 sur la Police du commerce et regrouper de nombreux domaines faisant actuellement l'objet de lois distinctes, comme par exemple celles sur les maîtres de ski, les guides de montagne et le commerce d'occasions. Deux innovations principales: le système de la taxe perçue sur le chiffre d'affaires est remplacé par le système de la taxe basée sur la couverture des frais (prévoyant un émolument pour le travail administratif) et la création d'un registre contenant les informa-

tions de base relatives aux entreprises et entités économiques établies sur sol vaudois.

Logement: un groupe de travail pour lutter contre la pénurie et équilibrer le marché

En réponse à un postulat du député François Marthaler et pour faire suite à l'adoption par le peuple de la nouvelle Constitution, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail interdépartemental chargé, d'une part, de prendre des mesures en vue de lutter contre la pénurie de logements et, d'autre part, de poser les conditions-cadre permettant d'équilibrer dans la durée le marché du logement. Ce groupe réunit les services de l'économie, du logement et du tourisme, de l'aménagement du territoire, immobilier et logistique, et de recherche et d'information statistiques. Les communes, les milieux privés concernés ainsi que les partis politiques en font également partie. En raison de la complexité du sujet, les mesures définitives seront incorporées au rapport final sur la politique du logement.

Oui à la protection contre la violence dans la famille et dans le couple

En réponse à une consultation fédérale sur l'initiative parlementaire pour une Protection de la violence dans la famille et dans le couple, le Conseil d'Etat répond favorablement à l'introduction dans le code civil suisse d'une norme réglant spécifiquement la protection des victimes de violence domestique. Toutefois, il propose de compléter le dispositif prévu par trois mesures: la notification à l'auteur de la violence de la peine encourue en cas de transgression de la décision judiciaire, l'orientation de la victime vers les services d'aide spécialisée, et la possibilité d'orienter l'auteur vers un service d'aide spécialisé.

Epizooties et hygiène des viandes: oui à une équivalence avec l'Union européenne

En réponse à une consultation fédérale relative à la révision de quatre ordonnances en matière d'élimination de sous-produits animaux, d'épizooties et d'hygiène des viandes, le Conseil d'Etat souscrit à la volonté de tendre à l'équivalence des dispositions légales fédérales avec celles de l'Union européenne, seule voie permettant au secteur agro-alimentaire suisse d'étendre ses marchés d'exportations. Il regrette cependant que les exigences en matière de séparation des sous-produits animaux défavorisent les petits abattoirs.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Garantie de l'Etat pour le découvert de la FAREAS

Le Conseil d'Etat a décidé de proposer au Grand Conseil l'octroi d'une garantie de l'Etat pour le découvert de la Fondation pour l'accueil des

requérants d'asile dans le canton de Vaud. Il entend de cette manière éviter à la FAREAS une procédure de faillite, et ouvrir la voie à une transition sereine vers la transformation du statut juridique de l'actuelle fondation. Dans cette perspective, le Conseil d'Etat veillera à déterminer, en s'appuyant sur le rapport du CCF, quelles sont les responsabilités à l'origine de la situation actuelle, à la FAREAS comme à l'Etat.

Aide à la création chorégraphique durant la saison 2004-2005

Le Conseil d'Etat consacrera 180'000 francs à l'aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle durant la saison 2004-2005. Cinq compagnies bénéficieront des soutiens ponctuels suivants: la «Compagnie Buissonnière» (16'000 fr.), l'«Association au VII Ciel» (13'000 fr.), la «Fondation Compagnie Fabienne Berger» (13'000 fr.), la «Compagnie Jean-Marc Heim» (13'000 fr.) et le «Collectif Utilité Publique» (5'000 fr.). En outre, pour la période 2004/2006, le Conseil d'Etat a renouvelé son contrat de confiance avec la «Parano Fondation» à Lausanne (chorégraphe: Gilles Jobin) et conclu un autre contrat de confiance avec la «Compagnie Linga» à Pully (chorégraphes: Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo). Le montant desdits contrats est de 60'000 francs par an.

Aide à la création théâtrale durant la saison 2004-2005

Le Conseil d'Etat consacrera 630'000 francs à l'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle durant la saison 2004-2005. Six compagnies bénéficieront des soutiens ponctuels suivants: la «Compagnie Gianni Schneider» (100'000 francs), la «Compagnie Voeffray-Vouilloz» (90'000 francs), l'«Association Mezza Luna» et la «Compagnie Marin» (chacune 80'000 francs), le «Collectif Iter» et le «Crochet à Nuages» (60'000 francs chacune). En outre, pour la période 2004/2006, un nouveau contrat de confiance est passé (déjà obtenu entre 2000 et 2002) avec le «Théâtre en Flammes» (metteur en scène: Denis Maillefer), et la 2ème tranche du contrat de confiance conclu en 2003 accordée à la «Compagnie Un Air de Rien» (collectif formé d'Hélène Cattin, Sandra Gaudin, Ben Merlin et Christian Scheidt). Le montant desdits contrats est de 80'000 francs par an.

Le préfet Jacques Resplendino fait valoir son droit à la retraite

M. Jacques Resplendino, préfet du district d'Orbe, a fait valoir son droit à la retraite. Agé de 65 ans, il quittera ses fonctions le 31 décembre 2004, après un peu plus de onze années d'activité. M. J. Resplendino avait été nommé par le Conseil d'Etat à la charge de premier magistrat de son district, le 14 mai 1993, après avoir oeuvré comme préfet substitut du district depuis 1988. Il a aussi été Secrétaire communal, puis Syndic de Vaulion durant deux législatures. Le Conseil d'Etat remercie M. Jacques Resplendino de son activité au service du Canton et de son district et lui souhaite la meilleure des retraites. Un poste de préfet adjoint pour le district d'Orbe sera prochainement mis au concours.

Modification de la loi sur la juridiction pénale des mineurs

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de loi (EMPL) modifiant la loi du 26 novembre 1973 sur la juridiction pénale des mineurs. Il s'agit d'une réforme de la procédure qui doit permettre au Tribunal des mineurs de statuer plus rapidement dans certains cas de moindre importance, afin de consacrer plus de temps à des dossiers plus lourds. Ainsi, par exemple, la compétence du président, comme juge unique, est augmentée de 1 mois à 3 mois. La qualité des jugements n'en pâtira pas, de même que les droits de la défense ne seront pas préjudiciés.

Armoiries de la commune de Chessel

Suite à la demande de la Commune de Chessel du 28 novembre 2003 et conformément à l'arrêté du 10 février 1925 relatif aux armoiries communales - Recueil systématique de la législation vaudoise (RSV 1.8 E) - le Conseil d'Etat a approuvé les armoiries modifiées de la Commune de Chessel, ajustées selon la requête du 29 janvier 2004 des Archives cantonales vaudoises. Il s'agit d'un blasonnement d'or à la fasce ondulée d'azur, accompagnée au canton senestre du chef d'un croissant contourné du second (écusson jaune avec bande horizontale ondoiyante bleue et croissant bleu tourné vers la droite, dans coin supérieur droit).

DFIN

Département des finances

Aucune pénalité salariale pour les grèves de fin 2003

S'agissant des deux journées de mobilisation syndicale organisées les 27 novembre et 9 décembre 2003, le Conseil d'Etat renonce exceptionnellement à procéder à la suspension du salaire correspondant aux heures débrayées. Celles-ci seront compensées avec d'éventuelles heures supplémentaires ou un solde positif de la balance horaire. Selon les informations qui ont été transmises par les services, il résulte que peu d'entre eux ont été touchés par la première mobilisation et aucun par la seconde. De manière générale, la durée des débrayages n'a pas dépassé deux heures. En application de la nouvelle Loi sur le personnel et d'entente avec les partenaires sociaux, le Conseil d'Etat déterminera prochainement les secteurs d'activité dans lesquels un service minimum doit être assuré en cas de grève.

En consultation: avant-projet de loi sur les subventions

Le Conseil d'Etat met en consultation publique un avant-projet de loi sur les subventions. Cette nouvelle loi cadre figure parmi les priorités du Programme de législature 2003-2007. Elle vise d'une part à doter les autorités d'une vision d'ensemble des subventions pour leur permettre d'opérer des choix en connaissance de cause, et d'autre part à mettre à leur disposition des moyens de gérer efficacement l'un des groupes

de charges les plus lourds du budget cantonal.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Répartition de la part de la dîme de l'alcool 2004

Le Conseil d'Etat a accepté la répartition de la dîme de l'alcool, proposée par la Commission de la dîme de l'alcool (CCDA) pour la première session d'évaluation des requêtes 2004, pour un montant global de CHF 547'962.-. Les institutions bénéficiaires sont CARITAS, le Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies (GREAT), l'Association romande CIAO, l'Association suisse pour la prévention du Tabagisme, le Centre d'information et de prévention du tabagisme, son programme auprès des établissements scolaires (PRETEC) et celui auprès des organisations de jeunesse (sponsoring). Ces bénéficiaires pourront ainsi mener ou poursuivre leurs projets dans le domaine des dépendances.

Fixation des tarifs des soins des EMS

Le Conseil d'Etat a approuvé la convention 2004 fixant les tarifs des prestations de soins fournies par les établissements médico-sociaux et les divisions pour malades chroniques des hôpitaux et des centres de traitement et de réadaptation (convention soins 2004). Les parties contractantes sont l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS), la Fédération patronale des établissements médico-sociaux vaudois (Federems), la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), les Hospices/CHUV, la Société vaudoise de médecine (SVM) et SantéSuisse Vaud. La convention n'a fait l'objet que de peu de modifications ou précisions supplémentaires par rapport à celle en vigueur en 2003.

Consultation fédérale: recherche sur les cellules souches embryonnaires

Le Conseil d'Etat a répondu à la consultation fédérale sur le projet d'ordonnance sur la recherche sur les cellules souches embryonnaires (ORCS). Tout en saluant de façon générale la rédaction claire et précise du projet, il a émis des critiques ainsi que de nouvelles propositions au sujet de deux dispositions, qui posent des problèmes éthiques. Il s'agit de l'article 2 relatif à la sollicitation par le médecin traitant du consentement du couple concerné quant à l'utilisation d'un embryon pour la production de cellules souches ou à des fins de recherche, ainsi que de l'article 4 lit.b du projet qui prévoit que le couple, en signant le formulaire de consentement, consent également à ce que les cellules souches produites soient utilisées dans des projets de recherche similaires. Il est proposé comme alternative que ce soit le responsable de la recherche, plutôt que le médecin, qui obtienne le consentement, de même qu'un accord du couple soit obtenu pour toute recherche ultérieure, et ce en toute connaissance de cause.

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Nouveau collaborateur personnel de Jean-Claude Mermoud

Le chef du Département de la sécurité et de l'environnement, Jean-Claude Mermoud, a choisi son nouveau collaborateur personnel: M. Jean-Philippe Dapples, 32 ans, actuellement collaborateur au Département des institutions et relations extérieures. Il succédera à Sandra Nicollier, qui rejoindra le 1^{er} avril 2004 la Chancellerie d'Etat comme conseillère pour les questions stratégiques de l'état-major gouvernemental.

L'Etat se dote d'un chargé de missions auprès de la Confédération

Le Conseil d'Etat a mis au concours en 2003 le poste de délégué aux affaires fédérales, appelé plus communément le «lobbyiste» de l'Etat de Vaud à Berne. Ce poste complète l'effectif de l'Office des affaires extérieures et accentue et développe de façon décisive l'une de ses missions, à savoir défendre les intérêts de l'Etat de Vaud au plan fédéral. Cette mission a été jugée prioritaire par le Conseil d'Etat et figure dans son programme de législature. Elle prend un sens croissant au fur et à mesure du retrait de la Confédération de certaines tâches et de la mise en place de projets ayant pour conséquence des transferts de charges en augmentation sur les cantons.

Le Conseil d'Etat, après avoir étudié différentes candidatures, a porté son choix sur Lionel Eperon pour opérer le suivi des dossiers importants du Canton auprès des autorités fédérales et diriger l'Office des affaires extérieures. Son entrée en fonction est fixée au 1^{er} septembre 2004. M. Eperon, actuel secrétaire général adjoint au DEC, est titulaire d'une licence en Sciences politiques et d'un Master en administration publique. Il bénéficie d'une solide expérience des affaires fédérales acquise notamment au sein de la publication *l'Année politique suisse* à Berne, où il fut rédacteur durant 4 ans, puis en sa qualité de secrétaire aux affaires fédérales du Canton de Vaud.



Entre grandeur et oubli, le destin d'Aventicum, capitale de l'Helvétie romaine

Le buste doré de Marc Aurèle, la Louve allaitant Romulus et Rémus ou des fragments de mosaïques célèbres. Tous, nous les avons vus dans nos livres d'histoire et, parfois, pour de vrai lors d'une course d'école à Avenches. Les redécouvrir dans la mise en scène originale imaginée par le Musée d'Avenches est un émerveillement.



Fresque: portrait en médaillon d'une femme provenant du salon rouge.

«**P**arce qu'il aimait cette ville, il l'orna somptueusement» écrit au VII^e siècle Frédégaire, auteur d'une chronique des Mérovingiens, en parlant de l'empereur Titus qui acheva les travaux de construction d'Aventicum, la capitale de l'Helvétie romaine, entrepris par son père, Vespasien. Quelques siècles plus tard, Goethe raconte qu'il y a «vu un pavement en mosaïque de l'époque des Romains, pavement chaque jour ruiné davantage, ce qui est lamentable». Mosaïques dont il ne reste aujourd'hui que des fragments. Tout comme des magnifiques monuments d'Aventicum. Dès la fin de l'Antiquité, la ville est devenue «une carrière de choix», ses plus belles pièces sont réutilisées dans la construction et l'ornementation d'édifices publics ou religieux.

Un air de Galilée palestinienne

Entre la splendeur romaine d'Avenches, le déclin suite aux invasions des Alamans du III^e siècle, suivi de l'oubli ensommeillé pendant tout le Moyen Âge et la renaissance grâce aux humanistes des Lumières, le destin d'Avenches se dévide dans trois salles de l'Espace Arlaud. Une exposition intimiste qui vous happe dans un voyage palpitant. *Aventicum, ville en vues*, telle est son titre et tel est son but: donner des aperçus d'Avenches à travers les siècles grâce à des témoignages, des objets, des documents

ou des plans souvent inédits. Des citations de visiteurs célèbres conduisent le visiteur. Tandis que des objets presque mythiques à force d'avoir été reproduits – à l'instar du masque doré de l'empereur Marc Aurèle, du relief en pierre calcaire de la Louve allaitant les jumeaux Romulus et Rémus ou d'une acrotère en bronze dorée destinée à orner le toit d'un temple – revivent grâce à leur mise en perspective dans des panneaux en tissu sur lesquels sont dessinés grandeur nature les monuments ou les statues qui les ont accueilli. Et lorsqu'un auteur du IX^e siècle dit que Titus voulut appeler Avenches «la Galilée parce qu'elle ressemble, à ce qu'on dit, à la Galilée de Palestine qu'il avait soumise avec beaucoup de peine et de sang», on le croit sans mal.

Annika Gil

«*Aventicum, ville en vues*», une exposition du Musée romain d'Avenches, à l'Espace Arlaud, pl. de la Riponne, Lausanne. Mercredi à vendredi: 12h à 18h, samedi à dimanche: 11h à 17h. Jusqu'au 25 avril.

Et pour tous ceux que l'histoire de l'Antiquité passionne, le Musée romain d'Avenches propose une fois par mois une conférence dans le cadre des «apéritifs du musée»; le thème de la prochaine est: «L'Amphithéâtre d'Avenches. Histoire, reconstitution et réutilisation d'un bâtiment de spectacle», par l'archéologue Philippe Bridel. Samedi 17 avril de 11h à 12h. (entrée libre, apéritif offert).

Expositions

Cabinet cantonal des Estampes, Vevey. *Giacometti, Paris sans fin.* Deux salles du Musée déroulent sur leurs murs les 150 lithographies du livre mythique et posthume d'Alberto Giacometti: *Paris sans fin*. **Conférences:** mardi 27 avril, à 20h, par l'auteur du catalogue, Sylvie Wuhrmann et mardi 1^{er} juin, à 20h, par Dominique Radrizzani, directeur adjoint. Jusqu'au 13 juin.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Je t'envisage. La disparition du portrait.* Une exposition qui lève le voile sur les représentations récentes du visage dans le portrait. **Ateliers pour enfants dès 7 ans:** réalisation d'autoportraits, dimanches 21 mars, 18 avril et 9 mai, de 14h à 16h. **Visites guidées:** dimanches 25 avril et 16 mai, à 15h. **Conférence:** *Le visage miroir du corps*, par l'historien de la médecine, Vincent Barras. Samedi 20 mars, à 16h. **Autoportraits:** réaliser son autoportrait dans un photomaton avec des couvre-chefs. Tous les jours. Du lundi au dimanche, de 11h à 18h. Premier volet jusqu'au 28 mars, 2^e volet du 2 avril au 23 mai.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Eugène Burnand, peintre naturaliste.* Première et peut-être dernière rétrospective du peintre le plus aimé des Vaudois: l'exposition accueille des toiles au format si spectaculaire, venues de collections de toute la Suisse et de France, qu'il est difficilement imaginable de réitérer l'expérience à l'avenir. **Visites guidées:** jeudis 18 mars, 1^{er} avril, 29 avril et 13 mai, à 18h30 et jeudi 15 avril, à 12h30. **Rencontre autour d'un tableau:** dimanches 28 mars, 4 avril, 9 mai et 23 mai, à 14h, 15h et 16h. Ma-mer. 11h-18h, jeu: 11h-20h, vend-dim: 11h-17h. Jusqu'au 23 mai.

Spectacle

Bin' Bin', un spectacle de marionnettes du Théâtre des 4 Mains (B) présenté samedi 27, à 17h, et dimanche 28 mars, à 15h, au Théâtre pour enfants de Lausanne (TPL), salle du Cazard (Pré du Marché 15). Dès 2 ans et demi. Tél.: 021 648 22 61.

Conférences

«*Violences évangéliques*», par Claude Schwab, dans le cadre des *Théo-café*s, mardi 30 mars, de 19h15 à 20h45, au Milan, Grancy 54, Lausanne. Entrée libre, collecte.

«*Les codes de l'Opéra de Pékin*», par Zhu Xinghua, acteur dudit Opéra et Wang Xiaoru, interprète, dans le cadre des *Rencontres de la Manufacture* (Haute école de théâtre de Suisse romande), lundi 29 mars, à 20h, Grand Pré 5, Lausanne. Entrée libre.